

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 23/11/2023

## La séance débute à 20H30

**Présents :** Aurélien Bielsa, Aline Degeilh , Yvon Lassalle, Agnès Rialland, Isabelle Bodineau, Robert Marchand, Bruno Watrin, Elsa Eberstein , Jean Francis Barraud

**Absente :** Mélodie Pareau,

**Secrétaire de séance :** Agnès

## Ordre du jour :

- Décisions modificatives budgétaires
- Projet de rénovation de l'école : aménagements à prioriser
- Travaux structurants à la grange, demande DETR
- Rationalisation de l'éclairage publique
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle PPAE aux agents
- Proposition d'offre communale groupée de MUTAMI pour 1 mutuelle

## Conseil municipal :

### - Décisions modificatives budgétaires

Au vu du point budgétaire, nous devons proposer des modifications afin d'équilibrer les postes et de pouvoir payer les charges à venir. Ces opérations vont s'effectuer en diminuant les provisions prévues non réalisées. Le budget est très serré et ne donne pas de marche d'action cette année.

Proposition d'opérations d'ordre :

- Chapitre 31-32-041 : +853€ en dépense compensé par recette de 853€ du chapitre 203041
- Postes salaires et charges : manque de crédit lié au poste de Michel ALLAIN toujours en arrêt maladie et non remboursé par l'assurance.  
Chapitre 012-6411 : +9500 (dépenses en plus à financer)  
Chapitre 012-6450 : +8500  
Frais financiers : 66211 : +600  
Soit un total de 18600€ de dépenses supplémentaires à provisionner.  
Pour équilibrer, nous proposons une baisse des recettes dans les chapitres suivants :  
012-6413 : -3500 (salaire des non titulaires)  
011-60621 : -3600 (combustibles)  
011-6064 : -2000 (fournitures administratives)

011-6161 : -2000 (multirisques)  
65-65311 : -3000 (indemnités des élus)  
65-6558 : -4500 (autres contributions obligatoires)

### **Délibération : modifications acceptées à l'unanimité**

#### **- Projet de rénovation de l'école : aménagements à prioriser**

Les aménagements prévus (rénovation du rdc pour la classe et la garderie, accès PMR, et la réfection de la cour) doivent être priorités. Une réunion est prévue avec les élus référents et la Directrice pour affiner les demandes et programmer les travaux.

Le dossier doit être prêt rapidement pour présenter la demande de subvention DETR pour la première tranche des travaux.

### **Délibération : demande de subvention DETR acceptées à l'unanimité**

#### **- Travaux structurants à la grange, demande DETR**

L'achat est en cours de réalisation. Nous devons réfléchir à l'utilisation future des lieux. Bruno propose une enquête auprès des habitants, les élus font part de leurs premières idées (halle, salle des fêtes, ateliers divers, mairie, Maison maternelle). En fonction des utilisations futures, il faudra repenser l'ensemble des locaux disponibles sur la commune pour ces diverses utilisations et d'autres éventuelles. L'architecte Jules MEFFROY est disposé à travailler avec nous sur ce dossier.

Dans un premier temps, l'urgence est de refaire le toit et le sol pour sécuriser et protéger les lieux. Des devis vont être sollicités très rapidement afin de demander une subvention DETR pour cette première tranche de travaux.

### **Délibération : demande de subvention DETR acceptées à l'unanimité**

#### **- Rationalisation de l'éclairage public**

Aurélien a fait le point sur les abonnements payés pour les lampadaires des hameaux, sur les utilisations et les besoins. Des abonnements sont à résilier car non utilisés depuis longtemps ou non souhaités par les habitants du secteur :

Bouche : Point isolé HL4/HL5

Armoire E et Luminaires E1, E2, E3, E4, E5 et E6

Baraillé : Point isolé HL6

Enrecort : Point isolé HL7

La Garrabère : Point isolé HL3

La Bastisse : Point isolé HL16

### **Délibération : accord pour ses suppressions à l'unanimité**

#### **- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle PPAE aux agents**

L'Etat nous propose de verser une Prime pouvoir d'achat à nos salariés avec une grille de référence fonction de l'ancienneté et du temps de travail.

Toutefois il ne participe en aucun cas à cet effort budgétaire. De plus en plus de charges non aidées par l'Etat repose sur les communes.

Les élus seraient favorables à une prime pour ses salariés en poste mais le budget actuel de la commune est très serré et ne permet pas de dépenses supplémentaires. Nous reverrons l'idée d'une prime début 2024 si c'est possible financièrement.

#### **- Proposition d'offre communale groupée de MUTAMI pour 1 mutuelle**

La mutuelle MUTAMI nous a fait une offre de mutuelle communale pour les administrés. Après analyse de la proposition par Yvon et Agnès, il semble que leurs tarifs ne sont pas attractifs. Agnès se propose de contacter d'autres mutuelles pour avoir des comparatifs.

Après discussion, les élus ne souhaitent pas donner suite pour ne pas entrer dans une position de « commerciaux » et s'interférer dans les choix personnels des administrés.

Toutefois, si des personnes font appel à Agnès pour examiner leurs dépenses mutuelles, assurances et savoir décoder leurs contrats et les offres elle pourra les recevoir et étudier avec eux leur situation, sans aucun engagement vis-à-vis d'un organisme ou d'un autre.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.